

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
19 janvier 2016

---

DISPOSITIONS RELATIVES À LA MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (N° 3128)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL174

présenté par  
M. Binet, rapporteur

-----

**ARTICLE 32**

À l'alinéa premier, après le mot :

« loi »,

insérer les mots :

« , à l'exception de son article 12, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de rétablissement du texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, en cohérence avec le rétablissement d'une disposition relative aux règles d'accès au travail des étrangers à l'article 12 du projet de loi.